

	ADHÉRENT(E)	CONJOINT
NOM		
PRÉNOM		
ADRESSE		
PROFESSION		
TÉLÉPHONE		
E-MAIL		
SITUATION MATRIMONIALE	<input type="checkbox"/> Marié(e)s <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubin(e)s/Pacsé(e)s <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) (information nécessaire pour l'udaf 44)	
Vous adhérez en tant que	<input type="checkbox"/> Famille adoptive <input type="checkbox"/> Adopté(e) majeur <input type="checkbox"/> Famille élargie <input type="checkbox"/> Postulant(es) : Agréé(es) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, depuis : <input type="checkbox"/> Autre	

ENFANT(S) Prénom (s) :	Sexe	Année de naissance	Année d'arrivée	Pays de naissance	Biologique, Pupille, AFA, OAA, démarche individuelle

Formule choisie :

- Cotisation 2021 statutaire : **38 euros***
- Cotisation 2021 statutaire + abonnement à Accueil** : **56 euros** (4 revues)
- Je souhaite aussi faire un don deeuros *

*Après la déduction fiscale, la cotisation statutaire revient à 12 euros. Un reçu fiscal vous sera délivré.

**En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel d'abonnement de 18 euros à la revue trimestrielle *Accueil*.

En cochant cette case j'accepte que EFA mémorise mes données personnelles et envoie des informations aux organismes indiqués.***

Ce bulletin et votre règlement à l'ordre de « EFA 44 » sont à retourner à l'adresse suivante :
 EFA 44 Pôle associatif Désiré Colombe, 8 rue Arsène Leloup 44100 Nantes

Date et signature :

Informations importantes sur la page suivante

À conserver

*** Les informations personnelles recueillies par EFA sont uniquement destinées au fonctionnement de l'association. Elles sont conservées 10 ans après notre dernier contact, sauf durée modifiée, autorisée ou imposée par une obligation légale, réglementaire, ou exercice de votre droit de suppression. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des informations recueillies. EFA s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers vos données sans votre consentement explicite, sauf motif légitime (légal, fraude, exercice des droits de la défense ...), exception faite de la fédération et ses associations départementales, l'UDAF, l'UNAF et le routeur de la revue Accueil. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen du 27 avril 2016 (RGPD applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, effacement, ou limitation du traitement de vos données. Pour des motifs légitimes, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de celles-ci et, sous réserve d'un justificatif d'identité, exercer vos droits en contactant le président de votre association.

Que m'apporte l'adhésion à EFA ?

Vous contribuez au dynamisme des bénévoles qui assurent le fonctionnement local et, bien au-delà, vous entrez dans le cercle des 6 000 adhérents répartis en France au sein des 88 associations départementales affiliées à la fédération Enfance & Familles d'Adoption.

Vous recevez :

- les invitations à nos rencontres (journées familiales, réunions d'information pour les postulants...), aux soirées témoignages, aux conférences et débats que nous organisons périodiquement
- des informations sur l'adoption, la parentalité adoptive.
- la newsletter bimestrielle de la fédération ;
- sur abonnement, la revue trimestrielle *Accueil* publiée par la fédération EFA, seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption. Chaque numéro comporte un dossier thématique, vos témoignages, des rubriques (Santé, juridique, adoption internationale...). Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (remise de 50 % par rapport au prix public.)

Vous avez accès :

- à la ligne nationale d'écoute : 01 40 05 57 79 – Informations sur : www.adoptionefa.org
- à une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à notre service ERF (représenté par Geneviève Miral dans notre département)
- aux groupes d'échanges, groupes de parole, café des parents, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger
- vous bénéficiez de l'écoute, de l'expérience de nombreuses familles aux parcours multiples et variés.

Notre association départementale étant membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 44), **vous êtes membre également de cette institution** et à ce titre bénéficiez de leur représentation et des services aux familles.

À quoi sert ma cotisation annuelle ?

Notre association reverse 22 euros par adhésion à la fédération EFA ainsi qu'une cotisation à l'UDAF (en fonction du nombre d'adhésions).

La fédération EFA est devenue en 65 ans l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des élus et des différents organismes agissant en matière d'adoption. Elle participe à l'évolution de la législation et des idées dans la société en intervenant dans les médias et auprès des élus politiques. Elle est membre du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, du Conseil national de la protection de l'enfance et du comité de suivi de l'Agence française de l'adoption. Elle mène des actions en justice pour défendre les intérêts des enfants et des familles adoptives, des missions dans les pays d'origine. Elle vous informe et vous accompagne grâce à ses publications, une newsletter bimestrielle et à son site (www.adoptionefa.org).

Le solde restant à notre association départementale contribue à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles... Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, Commission d'agrément) et administrations locales.